



YACHT CLUB
DE CHERBOURG



AVIS DE COURSE LES DEMOIZELLES DE CHERBOURG avec notre partenaire :



Samedi 3 & Dimanche 4 Octobre 2026
CHERBOURG en COTENTIN
Grade 5A - Régate WLS en J80

Autorité organisatrice : YACHT CLUB de CHERBOURG
Port Chantereyne
50100 Cherbourg en Cotentin
02.33.94.28.05
Email : contact@yc-cherbourg.com
Site internet : www.yc-cherbourg.com

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Le règlement WLS 2026
- 1.3. Les règles d'utilisation des bateaux pour les J80 (qui seront jointes aux IC).
- 1.4. Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas
L'annexe « jugement semi-direct » s'appliquera

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard le 02/10/2026 à 16h00 au YCC.
- 2.2. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://yc-cherbourg.com/>

3. COMMUNICATION

- 2.1. Le tableau officiel d'information est affiché au YCC
- 2.2. Le tableau secondaire d'information en ligne est consultable via le groupe WhatsApp officiel créé pour l'épreuve par le YCC.
- 2.3. [DP] [NP] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ

- 3.1. L'épreuve est ouverte aux équipages 100% féminins. Le nombre d'équipières à bord n'est pas imposé, il doit être compris entre 3 et 5 personnes.
- 3.2. L'inscription est limitée à 16 équipages. **Le Yacht Club confirmera la participation de chaque équipage en fonction de son ordre d'inscription en cas de dépassement du nombre d'inscription par rapport à la capacité d'accueil.**
- 3.3. Chaque concurrent devra être en possession d'une licence Club FFVoile valide.

5. INSCRIPTIONS

- 4.1. Les bateaux admissibles aux Demoizelles de Cherbourg peuvent s'inscrire par via Axyomes sur le lien suivant :
https://yc-cherbourg.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=138656&controle=7a4de431
- 4.2. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.3. Chaque équipage participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.
- 4.4. Afin de permettre la création du groupe WhatsApp, il est demandé à chaque skipper de fournir un numéro de téléphone portable.

6. IDENTIFICATION DES BATEAUX

[DP] [NP] Les bateaux sont identifiables par les numéros présents sur la coque.

7. DROITS A PAYER

- 7.1. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 400 € par équipage pour les deux jours de courses et se règlent en ligne au moment de l'inscription via Axyomes.
- 7.2. La caution s'élève à 1500 € par équipage (chèque à l'ordre du YCC ou CB).
- 7.3. Une session d'entraînement est prévue le vendredi 2 Octobre de 14h à 17h. Le tarif de la session est de 50 € par équipage, l'inscription à l'entraînement figure en option sur le lien d'inscription à la régate. Il peut également se rajouter ultérieurement par mail au : contact@yc-cherbourg.com

NB : Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux skippeuses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licencié le rachat de franchise FFVoile, d'un montant de 182€.

8. PROGRAMME

7.1. Programme établi :

Samedi 3 octobre 2026		Dimanche 4 octobre 2026	
8h30 – 9h	Confirmation des inscription au secrétariat du YCC	9h00	Briefing des équipages (présence obligatoire du skipper)
9h00	Briefing des équipages (présence obligatoire du skipper)	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement / Courses à suivre
10h30	1 ^{er} signal d'avertissement / Courses à suivre	16h30	Remise des prix
19h00	Soirée des équipages		

- 7.2. Le dernier jour de la régate aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.
- 8.3. L'épreuve consistera en une série qualificative et une série finale. 2 groupes seront constitués par tirage au sort pour la phase de qualification.
Le format de course sera détaillé dans les IC. Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

9. LIEU

L'Annexe à l'AC ZONE DE COURSE indique l'emplacement des zones de course.
L'emplacement de la zone de course est en grande rade de Cherbourg.

10. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours seront de type construit.
- 9.2. Le schéma du parcours sera donné en annexe des IC.
- 9.3. L'emplacement de la zone de course est situé dans les rades de Cherbourg et/ou à l'extérieur aux abords des rades. (Voir carte du SHOM n°7092)

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 10.1. La RCV 44.3(a) ne s'applique pas.
- 10.2. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

Le système de points à minima s'appliquera. Pour la phase de qualification, la règle A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.

Si, à la fin de la phase de qualification, les bateaux d'un rond sont classés avec plus de courses que l'autre, les points de la ou des 1ères courses du rond ayant effectué le plus de manches seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte.

Le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses de la phase de qualifications validées dans sa flotte et de ses courses de la phase finale. Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses.

Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régate.

12.1 Une course validée pour chaque poule est exigée pour constituer un classement.

Toutes les manches seront prises en compte pour le classement.

12.2 Le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses de la phase de qualifications validées dans sa flotte et de ses courses de la phase finale. Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses.

12.3 La règle A5.3 s'applique.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. EMLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

15. PROTECTION DES DONNÉES

14.1. Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2. Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. PRIX

Les prix seront distribués pour les 3 premiers du classement ainsi qu'un prix de participation à chaque équipage inscrit.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

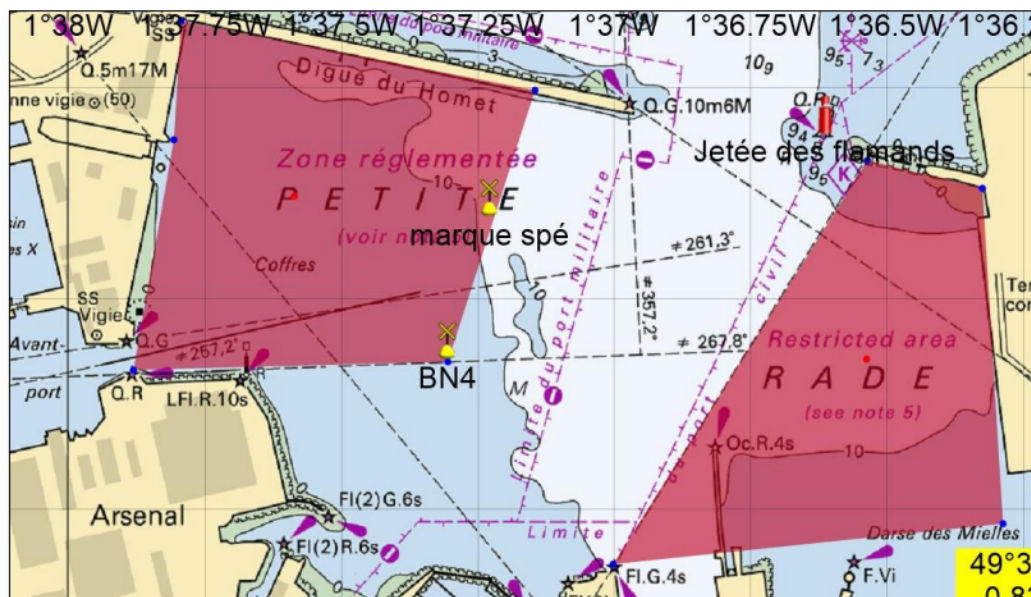
Pour plus d'informations, contacter l'accueil du YCC.

Yacht Club de Cherbourg
02 33 94 28 05 - contact@yc-cherbourg.com
www.yc-cherbourg.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

(joindre si possible un extrait de carte)

Zone Interdite à la navigation



1

Zone de course

